

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

N° d'ordre : DEL 29-09-2025

Objet de la délibération :

Création de postes permanents et modification du tableau des effectifs

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Pouvoirs : 1

Votants : 21

Date de la convocation :

23/09/2025

Date de publication en ligne :

03/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : Jean-François SIRET, Clarisse CHALARD, Daniel COQUELLE, Béatrice HONDARRAGUE, Laurent ALLEAUME, Alain LELARGE, Sindy ABGUILLERM, Christiane CHILLAN, Thierry PARNOT, Francine JACQUET, Sylvie DESAGE, Arnaud JULIEN, Estelle THIERCELIN, Adeline LE, Tristan PIOLI, Laurence ROQUES, Claire AGUILLON, Thierry GUEFFIER, Gaëlle LAME, Steven AUBOIS.

Absents excusés : Jean-François DELARUE, Francine BERTRAND, qui donne pouvoir à Steven AUBOIS.

Absent : Jean-Marc BENTOURE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Thierry GUEFFIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis du Comité Social Territorial des 01/07/2025 et 16/09/2025,

Vu l'avis de la commission finances et ressources humaines du 22/09/2025,

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de permettre la nomination d'agents remplissant les conditions statutaires,

Entendu l'exposé de Mme Clarisse Chalard,

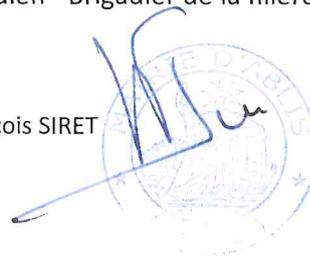
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** de ses membres présents ou représentés,

SUPPRIME à compter du 01/10/2025, un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles de 2^{ème} classe à temps non complet (31h),

CREE à compter du 01/10/2025, un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (31h)

CREE à compter du 01/10/2025, un poste de Gardien - Brigadier de la filière Police à temps complet

Le Maire
Jean-François SIRET



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.